

Principaux risques initiaux* d'AT/MP et objectifs de prévention recommandés**

TYPE DE CHARIOT	DORSALGIES LIÉES AUX VIBRATIONS	PAR RENVERSEMENT DU CHARIOT OU CHUTE D'UN QUAI	PAR CHUTE À LA DESCENTE DE LA CABINE	CHIMIQUE	PAR CHUTE D'OBJET	PAR CHOC AVEC ENGIN OU OBSTACLES	LIÉ AU BRUIT	LIÉ AU FROID	
Cabine en élévation	P	O	O	F	O	O	O	P/O	
Cabine fixe	P	F	O	F	F	F	O	P/O	
TÂCHES PRINCIPALES	Conduite de chariot	Équiper le chariot d'un fauteuil antivibratile, le régler à chaque prise de poste et le maintenir en état. Entretien des sols (obstacles et trous).	Adapter la vitesse du chariot. Sécuriser les abords des quais. Porter la ceinture de sécurité	Former à l'utilisation (CACES®)	Ventiler la salle de charge. Équiper de filtres à particules les chariots diesel. Ventiler les locaux pour les chariots à gaz.	Stabiliser et sécuriser les stockages de palettes et de produits.	Adapter la vitesse. Respecter les règles de circulation. Utiliser et maintenir en état klaxon et feux à éclat. Déplacements fourches en position basse	Traiter le bruit à la source. Port de protection auditive.	Isoler et chauffer la cabine de pilotage. Planifier le temps de travail au froid. Adapter les équipements de travail au froid.
	Circulation à pied	Organiser les circulations séparées des engins et des personnes.							

OBJECTIFS DE PRÉVENTION

DOMMAGE

- AT/MP avec IP ou décès
- AT/MP avec arrêt
- AT/MP sans arrêt
- AT bénins

EXPOSITION

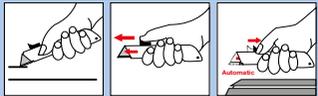
- P** Permanente
- F** Fréquente
- O** Occasionnelle
- I** Improbable / exceptionnelle

 Tout accident, même bénin, doit être signalé à l'EU puis à l'AE.

* Sans mesure de prévention

** Pour en savoir plus : cramif.fr>Prévenir les risques professionnels>Publications>Logistique

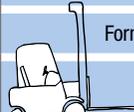
Équipements de protection individuelle

TYPES D'ÉQUIPEMENT	NORMES ISO
Chaussures de sécurité	EN ISO 20345 S3
Cutter de sécurité	
Gants	EN 388 
Vêtement de travail	EN 342 
Protection auditive	EN 352-1 ; EN 352-2 ; EN 352-3

Facteurs de pénibilité auxquels les caristes peuvent être exposés (à confirmer par l'EU à l'AE)

Contraintes physiques marquées	<ul style="list-style-type: none"> • Postures pénibles (positions forcées des articulations). • Vibrations mécaniques.
Environnement agressif	<ul style="list-style-type: none"> • Températures extrêmes. • Bruit.
Contraintes liées aux rythmes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de nuit. • Travail en équipes successives alternantes.

AUTORISATION DE CONDUITE

	AE	EU
CACES®	X	
Aptitude médicale	X	X
Formation au poste de travail		X
 Délivrance de l'autorisation de conduite et transmission à l'AE		X

RECOMMANDATIONS CNAMTS R389

	CHARIOT PORTE-À-FAUX < 6T	CHARIOT À MÂT RÉTRACTABLE	CHARIOT BI OU TRI DIRECTIONNEL
Approvisionnement ou déstockage	CACES® 3	CACES® 5	CACES® 5 + formation



www.cramif.fr

Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

Direction Régionale des Risques Professionnels

DTE 236

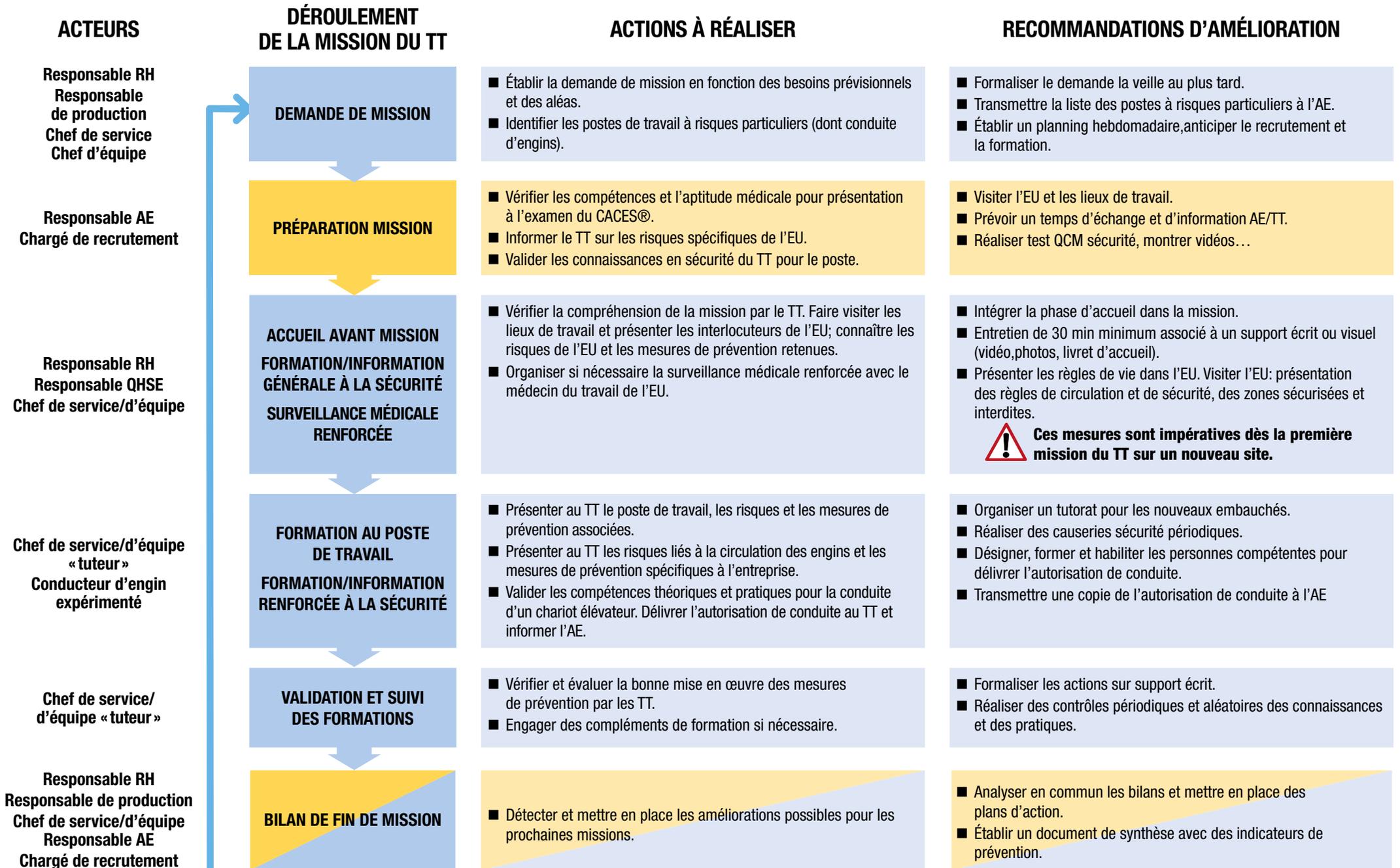
Document établi par la Commission Temporaire de Prévention du Comité Technique Régional 6 avec la participation de Transports et Logistique de France

CARISTE INTÉRIMAIRE



Conduite de chariots à conducteur porté pour le transbordement de marchandises, l'approvisionnement ou le déstockage d'un entrepôt

www.cramif.fr



GLOSSAIRE

 Entreprise utilisatrice
 Agence d'emploi

AE : agence d'emploi
AT/MP : accidents du travail et maladies professionnelles
CACES® : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

EPI : équipement de protection individuelle
EU : entreprise utilisatrice
QHSE : qualité hygiène sécurité environnement

RH : ressources humaines
TT : travailleur temporaire